



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 6 juin 2014
C. 28/66 – jw – TRX/r&m/ldaff 195926

Complément d'information suite à l'interpellation urgente de Mme Elisabeth Muller et consorts déposée le 6 mai 2014, intitulée « Le barreau Vigie-Gonin est-il vraiment nécessaire ? »

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 6 mai 2014 du Conseil communal, Mme la Conseillère communale Elisabeth Müller a présenté une proposition de variante de gestion du carrefour à feux à sens giratoire au sud du pont Chauderon en lieu et place de la nouvelle rampe Vigie-Gonin, mesure d'accompagnement du tram t1 faisant actuellement l'objet d'une procédure de mise à l'enquête auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Bien que le Conseil ait formellement pris acte de la réponse de la Municipalité, nous nous permettons de vous adresser la présente communication pour préciser les arguments qui nous ont permis d'analyser et de nous déterminer sur ladite variante. Nous précisons également que cet argumentaire a été validé par l'administration cantonale, en l'occurrence la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Les solutions d'aménagement d'un carrefour de grande taille comme celui de Chauderon sud sont nombreuses et il convient de relever, pour rappel, que dans le cadre de l'étude du projet des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les variantes d'aménagement suivantes dudit carrefour ont été évaluées par les mandataires trafic, soit dans le cadre du développement du projet, soit dans le cadre d'analyse de propositions émanant d'oppositions, et ont fait l'objet d'analyses circonstanciées :

1. augmentation de la capacité du carrefour grâce à l'élargissement de son calibrage ;
2. création d'un giratoire ou d'une place tournante ;
3. maintien d'un carrefour régulé avec la suppression de mouvements déterminants ;
4. réalisation d'une liaison routière Vigie-Gonin ;
5. création d'une trémie couverte entre Vigie et Gonin ou entre Tivoli et Gonin ;
6. mise en place d'un rond-point régulé autour du vaste espace non bâti au sud du pont Chauderon.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

De ces 6 variantes, seule la réalisation d'une nouvelle rampe routière de Vigie à Gonin a été retenue. Cette dernière permet en effet, malgré les reports de trafic des coupures du transit de la voiture sur les axes rue des Terreaux et Genève de conserver une accessibilité maîtrisée au centre-ville tout en améliorant les performances des transports publics sur la partie ouest de la petite ceinture.

La variante 6 « rond-point régulé » ne peut répondre au trafic attendu. En effet, les mandataires ont relevé principalement de gros problèmes de dépassement de la capacité admissible du carrefour (plus de 130%), dus notamment aux sens uniques qui alourdissent les charges de trafic à écouler. Les conséquences sur les carrefours sont importantes puisque les remontées de files d'attente impactent directement le carrefour situé au nord du pont Chauderon, créant une situation d'auto blocage de la partie ouest de la petite ceinture. En outre, l'offre de transports publics dans le sens Chauderon -> Gare en passant devant la clinique Cécil est péjoré par l'aménagement proposé en allongeant le temps de parcours de ces derniers.

La proposition d'aménagement transmise par Mme Elisabeth Müller lors de la séance du Conseil communal du 7 mai 2014, appelée carrefour à sens giratoire, mais avec feux, est très similaire à celle déjà évaluée au cours des études AFTPU. Elle se distingue par le fait qu'elle regroupe au débouché de l'avenue Louis-Ruchonnet sur une seule voie les mouvements de tout-droit en direction du pont Chauderon et de tourner-à-droite en direction de Jules-Gonin, accentuant ainsi les problèmes de capacité d'un carrefour à sens giratoire. Dans ce cas, la capacité utilisée théorique s'élèverait à plus de 225% avec des conséquences trop lourdes pour la circulation au centre-ville, puisque les files de véhicules cumulées en une heure sont estimées à plus de 7 km.

En conclusion, les reports de trafic liés à la fermeture des rues de Genève, des Terreaux et du Grand-Pont impliquent une forte sollicitation du carrefour situé au sud du Pont Chauderon, avec une capacité utilisée estimée à 125% à l'heure de pointe du soir. La solution préconisée dans le cadre de l'étude de trafic des AFTPU prévoit le maintien d'un carrefour régulé avec la suppression de mouvements déterminants afin de gagner en capacité, ces mouvements pouvant être reportés sur la nouvelle rampe Vigie-Gonin (capacité utilisée de 100%). Cette solution est la seule qui garantit une priorisation des bus et une maîtrise de la saturation de cette intersection.

Pour une meilleure compréhension de ce qui précède, nous vous présenterons, lors d'une séance fixée au 18 juin 2014, la simulation de ce carrefour qui a été présentée à la Délégation politique qui pilote le projet des axes forts du PALM (DEPOL).

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin